

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

2 Budget principal : indemnité représentative de logements des instituteurs - taux de revalorisation 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	37

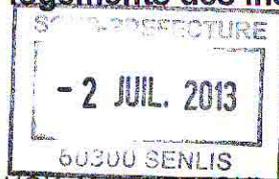
■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

L'article 85 de la loi de finances pour 1989 a modifié le régime de versement de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Cette réforme, mise en place au 1er janvier 1990, n'affecte pas les modalités de fixation du montant de l'indemnité définies par le décret n°83.367 du 2 mai 1983.

Afin de permettre aux services de l'Etat d'arrêter le taux de revalorisation pour 2013 de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs, le conseil municipal doit émettre un avis sur le taux de progression à retenir.





www.mairie-creil.fr

LA VILLE



PIECARDIE

maintenant !

A titre indicatif, le Comité des finances rappelle que le taux d'augmentation retenu en 2012 était de 1,2 %.
Pour l'année 2013, le taux prévisionnel d'évolution annuelle de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1,8 %.

Par ailleurs, il est précisé que le montant de la dotation de compensation versée aux communes en 2012 pour les instituteurs logés (DSI) s'élevait à 2 808 euros.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur le taux de 1,8% de revalorisation de l'indemnité représentative de logement 2013.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 17 juin 2013,

Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le taux de 1,8% de revalorisation de l'indemnité représentative de logement 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13

et publication ou notification le 2/07/13

CREIL, le 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE